



REPUBLIQUE FRANÇAISE ❖ DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Recu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID: 090-200069060-20240123-2024002-BF

Recevoir  
extrait

Séance du 09 avril 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

**Nombre de conseillers**  
En exercice : 42  
Présents : 30  
Absents : 12  
dont suppléés : 0  
dont représentés : 5  
Votes pour : 35  
Votes contre : 0  
Abstention : 0  
Suffrages exprimés : 35  
**Date de la convocation**  
27/03/2024

**Titulaires présents :** L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, C. LESOU, P. MIESCH, A. NAWROT, V. ORIAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, P. VUILLAUMIE, A. ZIEGLER

**Pouvoirs :** F. MONCHABLON à J-L. SALORT, D. VALLVERDU à J-L. ANDERHUEBER, M-J. CHASSIGNET à G. TRAVERS, C. PARTY à C. CANAL, G. MICLO à C. CODDET

**Secrétaire de séance :** E. PARROT

**Date de publication**  
16/04/2024

**Délibération n° 050-2024**

**Objet :** Finances - reprise anticipée des résultats 2023 - budget annexe assainissement collectif

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2311-5 et R2311-13,
- l'instruction budgétaire et comptable M4,

Considérant

- l'indisponibilité du compte de gestion relatif au budget annexe assainissement collectif et l'impossibilité qui en résulte d'approuver le compte administratif,
- qu'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte de gestion et du compte administratif et de procéder à leur reprise anticipée dès le vote du budget primitif,

Monsieur le Président propose de constater et d'approuver la reprise par anticipation des résultats 2023 et restes à réaliser ainsi qu'il suit :

Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-187 308,32
B. Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 383 345,37
C. Résultats à affecter	*
= A. + B. (hors restes à réaliser)	1 196 037,05
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	-273 541,30
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé de + ou -)	
Besoin de financement	199 053,16
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	74 488,14
Reprise anticipée = C. = G. + H.	1 196 037,05

1) Prévission d'affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	Envoyé en préfecture le 15/04/2024 Reçu en préfecture le 15/04/2024 Publié le 24/04/2024 ID : 090-200069060-20240123-2024002-BF
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	1 121 548,91
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

- (1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00  
 (2) Eventuellement pour la part excédant la couverture du besoin du financement de la section d'investissement.  
 (3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.  
 Les restes à réallser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.  
 (4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**APPROUVE** la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2023 et des restes à réaliser telle que présentée par Monsieur le Président.

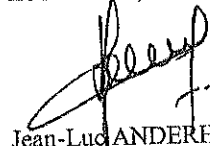
Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2.

**Visa préfectoral**

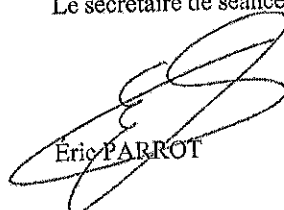
Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.  
 Ont signé au registre tous les membres présents.  
 Pour extrait conforme,

Le Président,

  
 Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,

  
 Eric PARROT